

*des Princes &c.* Décemb. 1771. 421

ouvettes. Il est composé de 41 Membres, dont 26 de l'ancien & puis des Gens du Roi. Mr. d'Amilly est continué premier Président; Mr. de Villefranche & Mr. Coneu de Saint-Luc, anciens Conseillers sont Présidens à mortier.

Après ces deux suppressions on a fait un calcul des divers Magistrats du Parlement, de la Cour des Aides, du Grand Conseil & du Châtelet de *Paris*, des Parlemens de *Besançon*, de *Douay*, de *Toulouse*, de *Bordeaux*, d'*Aix*, de *Rouen* & de la Chambre des Comptes de cette dernière Ville, de *Metz* & de *Rennes*, par lequel on voit que le nombre est d'environ neuf cens. Comme tous les Membres de l'ancien Parlement de *Paris* ont à présent fait liquider leurs offices, les Princes du Sang sont actuellement à négocier afin de rentrer en grace auprès du Roi, puisque leurs Protestations & leurs Réclamations deviennent sans objet.

On croyoit que le ressort de la Cour des Comptes d'*Aix* seroit réuni à celle de *Paris*; mais par l'Edit portant création d'office dans le Parlement de *Provence*, le Roi veut qu'il ne subsiste plus en *Provence* qu'une seule Compagnie Supérieure qui, sous le nom de Parlement, exerce toutes & une chacune les fonctions attachées tant aux offices de Parlement, qu'à ceux de Cours des Comptes, Aides & Finances.

Dans le *Languedoc* le Conseil Supérieur est établi à *Nîmes*, & fut installé le 7. Octobre. La Salle a réenti des acclamations de *Vive le Roi!* pendant la publication de l'Edit. Les habitans ont érigé un arc-de triomphe devant la porte du premier Président, & le soir il y a eu illumination générale dans la Ville.

Dans